

Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022



Troisième consultation informelle

9 décembre 2021

**Programme alimentaire mondial
Rome, Italie**

Résumé

L'ambition du PAM est un monde libéré de la faim, où chaque personne, en tant qu'individu à part entière au sein de son ménage, de sa communauté ou de la société dont il fait partie, se voit offrir des chances égales, dispose d'un accès égal aux ressources et a le même poids dans les décisions ayant des répercussions sur sa vie. L'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes sont au cœur du mandat du PAM, qui est de sauver des vies et de changer la vie tout en contribuant à éliminer la faim dans le monde.

Cette nouvelle politique en matière de problématique femmes-hommes s'appuie sur les nombreux succès remportés par le PAM dans le cadre de ses efforts visant à combler l'écart entre les femmes et les hommes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Fruit de larges consultations menées avec les parties prenantes du PAM, la politique est l'expression de la volonté collective de celui-ci. Les moyens dont le PAM dispose pour atteindre ses objectifs stratégiques dépendent de son aptitude à assurer une assistance alimentaire et nutritionnelle qui répond aux besoins, priorités et vécus respectifs des femmes, des hommes, des filles et des garçons avec lesquels il travaille. **La finalité de la présente politique est de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de renforcer le pouvoir d'action des femmes.**

La nouvelle politique s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020). L'expérience a montré que les objectifs de la politique précédente avaient été assimilés et étaient utilisés comme des principes fondamentaux à respecter pour intégrer la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des programmes du PAM. La nouvelle politique réexamine et développe ces principes, qu'elle décline désormais en quatre priorités: participation améliorée et équitable; prise de responsabilités et pouvoir décisionnel renforcés; protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif; et action porteuse de transformations axée sur les normes sociales et les obstacles structurels. Lors de la définition de ces priorités, le PAM a relevé l'ambition des objectifs de la nouvelle politique afin de surmonter les obstacles systémiques qui continuent de creuser les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Ces objectifs sont les suivants:

- I. Assurer un accès équitable à la sécurité alimentaire et à la nutrition et la maîtrise des moyens pour y parvenir.**
- II. S'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition.**
- III. Promouvoir l'émancipation économique des femmes et des filles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.**

Le PAM privilégie une approche axée sur les personnes. Cela signifie qu'il promeut la diversité, l'inclusion et l'égalité femmes-hommes en cherchant à répondre directement aux points de vue, aux préférences et aux priorités des populations touchées. Le PAM mettra en place des environnements participatifs permettant aux individus de déterminer eux-mêmes ce que sera leur vie et offrant une assistance qui répond à leurs aspirations sur le long terme et pourvoit aussi à leurs besoins immédiats. Bien que les environnements d'urgence créent des risques susceptibles de creuser les inégalités, l'effondrement des structures sociales, économiques et politiques peut aussi souvent offrir des possibilités de changement sans précédent. À travers la présente politique, le PAM reconnaît que le principe consistant à "ne pas nuire" et les progrès accomplis dans les domaines de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes sont des aspects essentiels de toute intervention humanitaire.

La prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la planification et la fourniture des secours d'urgence et de l'assistance humanitaire permet au PAM de trouver des moyens de faire évoluer les pratiques discriminatoires, les normes sociales et les obstacles structurels fondés sur le sexe afin de réduire les inégalités. Cela aide aussi le PAM à donner la priorité à la sécurité et à la dignité, à éviter de nuire et à faciliter l'accès à une assistance et à des services respectueux des choix et en prise sur les besoins des personnes issues de la diversité¹ avec lesquelles il travaille. Cela nécessite de collaborer étroitement avec des partenaires internationaux, nationaux et locaux pour déterminer et lever les obstacles de sorte que personne ne soit laissé de côté.

La mise en œuvre des engagements pris par le PAM en matière de problématique femmes-hommes s'inscrit dans un continuum. À l'une des extrémités de ce continuum, le PAM est guidé par le principe consistant à "ne pas nuire" de façon à mener des interventions tenant compte de la problématique femmes-hommes qui atténuent ou évitent les répercussions négatives potentielles sur les personnes touchées. À l'autre extrémité, il soutient les approches qui traduisent la problématique femmes-hommes sous la forme de relations sociales et non de rôles sociaux, et cherche à faire évoluer les pratiques discriminatoires, les normes sociales et les obstacles structurels – ou les causes profondes – sous-jacents fondés sur le sexe qui sont associés aux inégalités entre les femmes et les hommes. Du fait de la diversité des contextes dans lesquels le PAM évolue, l'éventail des actions menées en matière de problématique femmes-hommes le long de ce continuum variera selon les pays et les activités mises en œuvre à l'intérieur d'un même pays. La présente politique va de pair avec le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, en ce sens que le PAM entend en harmoniser les approches avec ses autres thèmes transversaux, notamment la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées, la prise en compte de la nutrition et la durabilité environnementale. La politique en matière de problématique femmes-hommes vise la mise en place de programmes qui mettent à profit la portée et l'ampleur des opérations du PAM, reposent sur la compréhension des contextes locaux, s'appuient sur une analyse de la problématique femmes-hommes tenant compte des nombreuses caractéristiques sociodémographiques qui influent sur l'action, et sont défendus par des acteurs locaux dotés de moyens d'agir².

La présente politique en matière de problématique femmes-hommes s'adresse à toutes les unités administratives du PAM. Elle prend acte de la valeur et de l'avantage comparatif dont le PAM dispose grâce à sa forte présence sur le terrain pour promouvoir de manière dynamique l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes partout dans le monde. On attend de l'ensemble des employés qu'ils collaborent avec les partenaires et les bénéficiaires pour appuyer un modèle d'assistance axé sur les personnes, donnant aux individus, aux communautés et aux sociétés avec lesquels le PAM travaille la capacité de participer. Une évaluation indépendante visant à déterminer l'efficacité de la politique sera menée entre quatre et six ans après l'approbation de celle-ci. Les constatations issues de l'évaluation éclaireront la poursuite de la mise en œuvre de la politique ou les révisions qui seront jugées nécessaires.

¹ La diversité est constituée par l'ensemble des différences concernant les attributs, notamment, mais pas uniquement, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le vécu et les systèmes de valeurs, qui sont susceptibles d'influer sur la probabilité que les interventions du PAM excluent ou ignorent un individu ou un groupe d'individus.

² Conformément au programme d'adaptation de l'action aux contextes locaux, cette démarche consiste à respecter, à soutenir et à renforcer la prise de responsabilités et les capacités à l'échelle locale, notamment des organisations dirigées par des femmes et des organisations promouvant l'égalité femmes-hommes.

Contexte et justification

1. **L'ambition du PAM est un monde libéré de la faim, où chaque personne, en tant qu'individu à part entière au sein de son ménage, de sa communauté ou de la société dont il fait partie, se voit offrir des chances égales, dispose d'un accès égal aux ressources et a le même poids dans les décisions ayant des répercussions sur sa vie.** La présente politique établit l'orientation stratégique adoptée par le PAM en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes et définit les modifications à apporter ainsi que les points d'entrée de l'intégration de cette problématique dans tous les types d'interventions menées par le PAM.
2. Le PAM s'emploie sans équivoque à promouvoir et à protéger les droits humains et l'égalité femmes-hommes, comme énoncé dans la [Charte des Nations Unies](#) de 1945³, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, le Programme d'action de Beijing de 1995, le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015 issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)⁴, l'engagement pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 consistant à "ne laisser personne de côté", les résultats de Beijing+25 et divers autres [déclarations et accords](#)⁵. Le PAM respecte le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP 2.0) de 2018⁶.
3. Le rapport d'étape de 2019 concernant le Programme d'action pour l'humanité, le document final du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, a permis de constater que, dans les contextes de crise, les initiatives destinées à promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes et à prévenir et faire cesser les violences sexistes n'étaient toujours pas considérées comme une priorité. De plus, lorsque des objectifs relatifs à l'égalité femmes-hommes avaient été intégrés expressément dans la planification des interventions humanitaires, les mesures correspondantes sont passées au second plan et ont été insuffisamment financées. Bien que les environnements d'urgence créent des risques susceptibles de creuser les inégalités, l'effondrement des structures sociales, économiques et politiques peut offrir des possibilités de changement sans précédent. À travers la présente politique, le PAM reconnaît que la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes est un aspect essentiel de toute intervention humanitaire. Les approches visant à intégrer la problématique femmes-hommes cherchent à mobiliser efficacement les bénéficiaires avec lesquels le PAM travaille et à répondre à leurs divers besoins. La prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la planification et la fourniture des secours d'urgence et de l'assistance humanitaire permet au PAM de trouver des moyens de faire évoluer les pratiques discriminatoires, les normes sociales et les obstacles structurels fondés sur le sexe afin de réduire les inégalités tout en veillant à ne laisser personne de côté.

³ Organisation des Nations Unies (ONU). 1945. [Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice](#).

⁴ ONU. 2015. [Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#).

⁵ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). [Intergovernmental mandates on gender mainstreaming](#).

⁶ ONU-Femmes. [Promouvoir la responsabilisation des Nations Unies \(ONU-SWAP et Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de l'équipe de pays des Nations Unies\)](#).

4. L'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020) a confirmé la validité de l'approche stratégique adoptée et a abouti à la formulation d'un certain nombre de recommandations préconisant en particulier: l'intégration plus stratégique de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes dans les processus d'examen et de concertation menés au niveau des pays concernant les politiques et les programmes, et dans les plans stratégiques de pays; l'élaboration par le PAM de stratégies relatives à la mobilisation régulière de ressources financières et humaines à l'appui de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, notamment avec la mise en place d'une équipe de conseillers qualifiés pour la problématique femmes-hommes; et la création d'un groupe directeur de haut niveau sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes pour veiller à ce que chacun s'acquitte de ses responsabilités relatives à la mise en œuvre de la politique⁷.
5. La présente politique en matière de problématique femmes-hommes est solidement ancrée dans la vision et la mission du PAM tels qu'en rendent compte son Plan stratégique, son Cadre de résultats institutionnels, son système de suivi des ressources financières, ses priorités transversales et ses politiques. Elle est cohérente avec les cinq effets directs du Plan stratégique et les quatre priorités transversales de celui-ci, dont l'une consiste à promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes. L'accent placé dans la politique sur les résultats obtenus en matière de problématique femmes-hommes dans le cadre des programmes découle de la maturité des politiques, des processus, de l'appropriation des activités et des obligations redditionnelles sur lesquels le PAM s'appuie. Il est tout à la fois complémentaire et conforme à la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle, à la circulaire du Directeur exécutif sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et à la politique du PAM en matière de personnel, qui énoncent les engagements complémentaires à respecter pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes tout en tenant compte des obligations redditionnelles attachées à l'intégration de la problématique femmes-hommes et à la protection des bénéficiaires et des employés et en promouvant la parité femmes-hommes et des lieux de travail inclusifs⁸.

Effets directs mentionnés dans le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025

1. Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents
2. Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation
3. Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables
4. Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés
5. Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

⁷ PAM. 2020. *Evaluation of the Gender Policy (2015–2020)*.

⁸ PAM. OED2014/020.

6. En sa qualité de lauréat du prix Nobel de la paix 2020, le PAM dispose d'une occasion sans précédent de faire la preuve de son engagement en faveur d'objectifs d'aide humanitaire, de développement et de paix⁹ au moyen de programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes et des conflits, qui mettent à profit les partenariats locaux et stratégiques, renforcent la résilience des populations touchées et s'attaquent en amont aux facteurs qui créent et perpétuent les inégalités entre les sexes à toutes les étapes de la vie¹⁰. La politique en matière de problématique femmes-hommes vise la mise en place de programmes qui mettent à profit la portée et l'ampleur des opérations du PAM, reposent sur la compréhension des contextes locaux, s'appuient sur une analyse de la problématique femmes-hommes tenant compte des nombreuses caractéristiques sociodémographiques qui influent sur l'action et sont défendus par des acteurs locaux dotés de moyens d'agir¹¹.
7. Le PAM privilégie une approche axée sur les personnes. Cela signifie qu'il promeut la diversité, l'inclusion et l'égalité femmes-hommes en cherchant à répondre directement aux points de vue, aux préférences et aux priorités des populations touchées. Les situations humanitaires en particulier ont des conséquences dévastatrices qui diffèrent selon les personnes et les groupes de population. Pour le PAM, s'attaquer à ces besoins, ces priorités et ces vécus différents exige de comprendre les divers facteurs qui influent sur la participation et l'accès. La diversité tient compte de l'ensemble des différences concernant les attributs, notamment, mais pas uniquement, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le vécu et les systèmes de valeurs, qui sont susceptibles d'influer sur la probabilité que les interventions du PAM excluent ou ignorent un individu ou un groupe d'individus. Certains aspects de la diversité sont visibles, d'autres non. Appliquer les principes de diversité et d'inclusion signifie créer un environnement protecteur, inclusif et non discriminatoire garantissant le respect des droits de toutes les personnes touchées. Le PAM mettra en place des environnements participatifs permettant aux individus de déterminer eux-mêmes ce que sera leur vie et offrant une assistance qui répond à leurs aspirations sur le long terme et pourvoit aussi à leurs besoins immédiats. En outre, le PAM donnera la priorité à la sécurité et à la dignité, s'emploiera à éviter de nuire et aidera à faciliter l'accès à une assistance et à des services respectueux des choix et en prise sur les besoins des personnes issues de la diversité avec lesquelles il travaille¹². Cela nécessite de collaborer étroitement avec des partenaires internationaux, nationaux et locaux pour déterminer et lever les obstacles de sorte que personne ne soit laissé de côté.

⁹ Également appelée "triple lien", cette démarche nécessite que des acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix travaillent ensemble pour obtenir des résultats collectifs. Voir PAM. 2019. *Triple nexus: WFP's contributions to peace*.

¹⁰ Évaluation interorganisations de l'action humanitaire. 2021. *Review of Progress on Mainstreaming Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls (GEEWG) into the Humanitarian, Development and Peace Nexus Agenda*.

¹¹ Conformément au programme d'adaptation de l'action aux contextes locaux, cette démarche consiste à respecter, à soutenir et à renforcer la prise de responsabilités et les capacités à l'échelle locale, notamment des organisations dirigées par des femmes et des organisations promouvant l'égalité femmes-hommes.

¹² PAM. 2020. *Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle*.

8. La convergence de la malnutrition et de l'inégalité, notamment celle associée à des attributs comme le sexe, l'âge et le handicap¹³, appelle l'attention sur les divers besoins nutritionnels au cours du cycle de la vie et met en relief la façon dont les systèmes alimentaires peuvent indirectement concrétiser ou perpétuer les déséquilibres de pouvoirs sur le plan social, économique et politique à l'intérieur des sociétés et entre elles. Les relations femmes-hommes, en particulier les normes et les préjugés définis par la société qui font que les garçons sont favorisés en tant que futurs soutiens de famille, que les besoins nutritionnels aux diverses étapes de la vie humaine sont sous-estimés et que les femmes et les filles sont considérées comme un poids pour la famille jusqu'à leur départ une fois mariées, déterminent souvent qui, parmi les membres du ménage, risque de souffrir de la faim¹⁴. Les autres normes sociales et pratiques culturelles contribuant à déséquilibrer l'accès aux moyens de parvenir à la sécurité alimentaire et à la nutrition et le contrôle de ces moyens sont, entre autres: les restrictions pesant sur la mobilité des femmes et des filles; l'inégalité d'accès à l'information, aux services, aux technologies et aux marchés alimentaires en pleine évolution; le pouvoir décisionnel inégal au sein des ménages, des communautés et des institutions; et le lourd poids des soins et des travaux domestiques non rémunérés assurés par les femmes et les filles.
9. La lutte contre la discrimination, les normes sociales et les obstacles structurels fondés sur le sexe exige de comprendre les conséquences négatives que ces problèmes ont sur la vie des femmes et des filles ainsi que sur celle des hommes et des garçons dans des contextes particuliers. On ne pourra accomplir des progrès durables en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes que lorsque les femmes et les hommes œuvreront ensemble en tant qu'agents du changement pour déconstruire des normes sexistes définies socialement relatives au patriarcat, à la masculinité et à la féminité¹⁵. Étant donné que les rôles et responsabilités des hommes et des garçons sont aussi influencés par ces normes sociales, il est essentiel que les intéressés soient considérés comme des acteurs clés – parties prenantes majeures, bénéficiaires et partenaires – dans l'ensemble des concertations portant sur les politiques et les programmes ainsi que dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des activités. Le PAM collaborera avec les hommes et les garçons aux côtés des femmes et des filles afin de s'attaquer à la discrimination, aux normes sociales et aux obstacles structurels fondés sur le sexe pour promouvoir un partage plus équitable des ressources et des responsabilités entre tous les individus, au sein des ménages et dans la sphère publique. Les hommes et les garçons devraient avoir la possibilité de plaider pour l'égalité femmes-hommes en mettant en avant des formes positives de la masculinité, en montrant, par exemple, comment participer aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés et en se faisant les champions de la communication destinée à faire évoluer les normes sociales et les comportements dans les ménages, les communautés et les instances décisionnelles.

¹³ Dans ce contexte, les "attributs" désignent l'éventail des différences concernant, notamment, mais pas uniquement, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le vécu et les systèmes de valeurs. Certains aspects de la diversité sont visibles, d'autres non.

¹⁴ *Inequality, Hunger, and Malnutrition: Power Matters – Issues in Focus* (globalhungerindex.org).

¹⁵ Santos, R. F., *Challenging Patriarchy: Gender Equality and Humanitarian Principles* (2019).

10. Comme d'autres acteurs humanitaires tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le PAM a observé qu'en temps de crise, les inégalités préexistantes entre les femmes et les hommes risquaient d'être accentuées et d'entraîner une aggravation de la discrimination dont les individus faisaient l'objet s'agissant de l'accès à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement. De très nombreuses données factuelles confirment que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les crises par rapport aux hommes et aux garçons. Cela se manifeste par des symptômes tels que la réduction de l'espérance de vie, la diminution des revenus et des possibilités de subsistance, l'augmentation des risques de violence, notamment de violence sexiste et sexuelle, et les possibilités limitées dont les femmes disposent pour participer aux décisions influant sur leur vie. Dans les situations de ce type, toutefois, les familles doivent souvent prendre des décisions irréversibles concernant les rôles dévolus par la société aux deux sexes que les hommes et les garçons sont contraints de jouer pour protéger leurs intérêts en tant qu'individus, en tant que chefs de ménage et en tant que membres de communautés particulières. En sa qualité de chef de file dans le domaine des interventions d'urgence et de l'assistance humanitaire, le PAM, en reconnaissant que les crises ont des conséquences différentes sur les femmes et les filles et sur les hommes et les garçons, peut adopter dès le début une approche tenant compte de la problématique femmes-hommes, qui répond aux besoins des bénéficiaires dans toute leur diversité. Les interventions d'urgence et l'assistance humanitaire assurées par le PAM visent à remédier aux inégalités en créant les conditions propices à une action davantage porteuse de transformations, qui fasse progresser l'égalité femmes-hommes notamment au moyen de partenariats noués avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et des partenaires locaux tels que les organisations centrées sur les femmes et l'égalité des sexes.
11. Selon l'analyse qui a éclairé l'élaboration du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, le monde n'est pas en bonne voie pour éliminer la faim d'ici à 2030. En 2019, 650 millions de personnes dans le monde souffraient de la faim de manière chronique, soit 43 millions de plus qu'en 2014. Environ 60 pour cent de ces personnes étaient des femmes et des filles¹⁶. Avec la pandémie de COVID-19, la situation s'est considérablement détériorée en 2020, puisque l'on compte désormais quelque 811 millions de personnes classées comme souffrant de la faim de manière chronique¹⁷. Les projections actuelles montrent que 660 millions de personnes pourraient encore souffrir de la faim de manière chronique en 2030 – soit 30 millions de plus que dans les prévisions établies avant la pandémie de COVID-19¹⁸. En 2020, 2 milliards de personnes – une personne sur quatre dans le monde – ne disposaient pas d'un accès fiable à une nourriture nutritive et saine en quantité suffisante¹⁹.

¹⁶ [Women and Hunger Facts – World Hunger Education – World Hunger News.](#)

¹⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2021. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2021: Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous.*

¹⁸ [Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 \(WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2\).](#)

¹⁹ FAO, Fonds international de développement agricole, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et PAM. 2020. *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020: Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable.*

12. Chaque année, 12 millions de filles – soit 23 chaque minute – sont mariées avant d’atteindre l’âge de 18 ans²⁰. Selon les estimations, ce chiffre pourrait augmenter de 13 millions en raison de la pandémie de COVID-19²¹. D’après le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), de 2014 à 2020, 36 pour cent des filles et 6 pour cent des garçons vivant dans les pays les moins avancés étaient mariés à 18 ans²². Le mariage des enfants et le mariage forcé ont des incidences sur le développement psychosocial, intellectuel et physique. Pour les filles, le mariage précoce entraîne l’interruption de la scolarité, limite les moyens d’existence et les perspectives de carrière et favorise la perpétuation du cycle intergénérationnel de la malnutrition résultant des grossesses précoces, de l’isolement social et du risque accru de violence sexiste. À l’échelle mondiale, la grossesse et l’accouchement demeurent les principales causes de mortalité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans²³. Pour les garçons, le mariage précoce peut aussi entraîner une interruption de la scolarité et donc limiter les moyens d’existence et les perspectives de carrière; il est en outre lié à des taux plus élevés de VIH/sida en raison d’une diminution des connaissances en matière de santé sexuelle et procréative, et il augmente le recours à des stratégies de survie préjudiciables telles que les addictions et la violence sexiste ou d’autres formes de violence résultant du fait que les intéressés ne sont pas suffisamment préparés à subvenir aux besoins d’un ménage.
13. La discrimination et les inégalités fondées sur le sexe peuvent limiter l’accès des femmes et des filles aux technologies de l’information, de la connaissance et des communications, compromettant leur aptitude à anticiper les chocs et à s’y préparer et leur capacité à s’adapter au changement en temps de crise. Les structures de pouvoir inéquitables peuvent limiter leur participation en tant qu’actrices économiques aux processus décisionnels, en particulier aux niveaux stratégiques relatifs aux systèmes alimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Environ 1 milliard de femmes n’ont pas accès à des produits et à des services financiers formels en raison des obstacles qui les empêchent encore de disposer de documents d’identité et de téléphones mobiles et d’acquérir des notions informatiques et financières²⁴. En raison de cette inégalité, les femmes et les filles ne disposent que d’un accès et d’un contrôle limités en ce qui concerne les actifs et les ressources permettant de s’adapter aux changements sociopolitiques et d’être des actrices économiques de plein droit.
14. Les progrès vers l’égalité femmes-hommes et l’avancement des femmes sont érodés par la trilogie des trois "C" – conflits, changement climatique et COVID-19 – qui aggravent les inégalités, chacun de manière indépendante ou en se combinant:

²⁰ <https://www.fillespasepouses.org/%C3%A0-propos-du-mariage-des-enfants/>; <https://www.icrw.org/child-marriage-facts-and-figures/>. Si les tendances observées avant la pandémie se maintiennent, 150 millions de filles supplémentaires seront mariées d’ici à 2030, soit une moyenne de 15 millions de filles chaque année (UNICEF, base de données sur les mariages d’enfants, 2020).

²¹ Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). 2020. *Les nouvelles projections de l’UNFPA prévoient des répercussions désastreuses sur la santé des femmes alors que la pandémie de COVID-19 continue de se propager*.

²² Child marriage - UNICEF DATA.

²³ OMS. Janvier 2020. *Principaux repères sur la grossesse chez les adolescentes*. [Grossesse chez les adolescentes \(who.int\)](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-pregnancy).

²⁴ https://btca-production-site.s3.amazonaws.com/documents/482/english_attachments/_Advancing_Womens_Digital_Financial_Inclusion_G20_GPFI.pdf?1606113263; https://www.g20-insights.org/policy_briefs/bridging-the-gender-digital-gap/; https://docs.gatesfoundation.org/Documents/WomensDigitalFinancialInclusioninAfrica_French.pdf.

- i) Les éléments factuels les plus récents concernant la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale font apparaître qu'en matière d'insécurité alimentaire, la pandémie a contribué à creuser l'écart entre les femmes et les hommes, la proportion de femmes en situation d'insécurité alimentaire étant supérieure de 10 pour cent à la proportion d'hommes dans la même situation, contre 6 pour cent en 2019²⁵. Il est apparu que toutes les crises, qu'elles soient liées à la pandémie, à un conflit ou à la crise climatique, perturbaient de manière disproportionnée la productivité agricole des femmes du fait de normes et d'obstacles structurels fondés sur le sexe qui influent sur leur participation effective en tant qu'actrices du secteur formel ou informel²⁶. Cette baisse de la productivité a une incidence directe sur le revenu et la sécurité alimentaire de leur ménage, car l'augmentation des revenus des femmes est associée depuis longtemps à l'amélioration de la consommation alimentaire et de l'état nutritionnel des membres du ménage. La réduction de l'accès aux ressources économiques pousse les femmes à recourir à des stratégies de survie préjudiciables pour satisfaire leurs besoins personnels et ceux de leur ménage en matière de sécurité alimentaire et de nutrition²⁷.
- ii) Globalement, les femmes et les filles prennent en charge trois fois plus de soins et de travaux domestiques non rémunérés que leurs homologues masculins, y compris en étant responsables de l'acquisition et de la préparation de la nourriture dans les familles. Le fardeau des soins domestiques non rémunérés a été alourdi par les confinements imposés au plus fort de la pandémie qui ont obligé les familles à passer plus de temps à la maison pour manger, travailler et étudier²⁸.
- iii) On a assisté à une recrudescence sans précédent des violences sexistes résultant de l'isolement, des confinements, des facteurs de stress économiques et psychosociaux et du manque de services sociaux réactifs, ayant caractérisé la pandémie de COVID-19. Cette crise de la violence sexiste qui s'est déroulée à huis clos a été qualifiée de "pandémie fantôme"²⁹.
- iv) Les femmes ont davantage tendance à dépendre d'emplois précaires sans protection sociale proposés dans le secteur informel, notamment dans les secteurs directement liés aux systèmes alimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Selon les projections de l'Organisation des Nations Unies, en 2021, les effets économiques de la COVID-19 feront basculer 47 millions de femmes et de filles supplémentaires dans l'extrême pauvreté, annihilant des décennies de progrès³⁰.

²⁵ Réseau mondial contre les crises alimentaires et Réseau d'information sur la sécurité alimentaire. 2021. [Global Report on Food Crises: Joint Analysis for Better Decisions](#).

²⁶ CARE. 2020. *Gender Equality and Women's Empowerment in the context of Food Security and Nutrition*.

²⁷ Bureau du PAM chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes. 2021. *Individual data driving relevant response to COVID-19*. Rome.

²⁸ MenCare. 2021. *Situation des pères dans le monde: Solutions structurelles pour réaliser l'égalité dans le travail de soins 2021*.

²⁹ ONU-Femmes. *La pandémie fantôme: la violence contre les femmes pendant la COVID-19* (site Web).

³⁰ Évaluation de l'intervention d'urgence majeure du PAM face à la pandémie de COVID-19. Résumé des données factuelles 7: Préoccupations transversales.

- v) Les femmes et les filles continuent à souffrir du changement climatique d'une manière disproportionnée pour les raisons suivantes: les contraintes limitant leur rôle de parties prenantes majeures dans les activités de gestion des ressources, de préparation et d'atténuation; l'insuffisance de leur représentation effective dans les instances de décision et d'orientation influant sur les politiques, les programmes et les interventions d'urgence liés au climat; l'augmentation de leur charge de travail en raison de l'allongement des trajets à parcourir pour aller chercher de la nourriture, du combustible et de l'eau; et les normes sociales et culturelles qui les dissuadent d'acquérir certaines compétences indispensables à la survie, comme nager, conduire et escalader. Les théâtres de conflits exacerbent les inégalités à l'intérieur des sociétés et entre elles, exposant les femmes et les filles à un risque plus élevé d'extrême pauvreté, de faim, de perte du logement, de chômage, de maladie et de violence sexuelle et sexiste, car elles ne peuvent pas participer effectivement en tant qu'individus à part entière aux processus décisionnels, pas plus au sein du ménage que dans la société. Pour les hommes et les garçons, les environnements de conflits augmentent le risque de recrutement par des groupes armés et font peser sur eux des pressions accrues pour subvenir aux besoins de leur famille sur le plan économique, ce qui pousse souvent les garçons à sortir du circuit scolaire.

Objectifs, priorités et principaux catalyseurs

15. La présente politique en matière de problématique femmes-hommes: repose sur une approche progressiste, conformément à l'engagement de ne laisser personne de côté qui a été pris dans le cadre du Programme 2030 et qui transparaît dans les dernières tendances et discussions de portée mondiale sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes^{31,32}; renforce la responsabilité des bureaux de pays du PAM en établissant une orientation stratégique institutionnelle susceptible d'aider ces bureaux à positionner leurs engagements en matière d'égalité femmes-hommes; présente une théorie du changement révisée mettant l'accent sur les liens entre les processus organisationnels et les objectifs de la politique qui visent à obtenir davantage de changements porteurs de transformations³³; et définit les conditions à remplir pour que le PAM fasse progresser l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes à la faveur de ses programmes et de ses opérations. La politique souligne que des progrès durables seront réalisés à l'appui de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes grâce aux activités que le PAM et ses partenaires s'engagent à mener dans le cadre des plans stratégiques de pays et des opérations.
16. Il n'est pas possible d'éliminer la faim uniquement en procurant plus de nourriture. Il faut plutôt, lors de la conception des programmes axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition, prendre en considération les facteurs qui empêchent d'obtenir de la nourriture et d'accéder à une nutrition appropriée, en les regroupant par sexe et par étapes de la vie. La mesure relative à l'égalité femmes-hommes au service de la sécurité alimentaire (GE4FS) est un instrument reconnu mondialement qui étudie le lien entre le renforcement du pouvoir d'action et la sécurité alimentaire. Il ressort de l'application de cette mesure que le renforcement du pouvoir d'action réduit la probabilité pour une personne de connaître

³¹ Par exemple, *Action Coalitions: A Global Acceleration Plan for Gender Equality*, un document élaboré par le Forum génération égalité, préconise l'accélération des actions dans six domaines: la lutte contre la violence sexiste; la justice et les droits économiques; le droit à disposer librement de son corps et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation; l'action féministe pour la justice climatique; la technologie et l'innovation au service de l'égalité femmes-hommes; et les mouvements et leadership féministes. La *Décennie d'action des Nations Unies* appelle à accélérer la mise au point de solutions durables aux principaux défis auxquels le monde est confronté: pauvreté, questions liées à la problématique femmes-hommes, changement climatique, inégalités ou encore déficit de financement.

³² *Recommendations of the Gender Equality Advisory Council 2021 to the leaders of the G7*.

³³ Voir l'évaluation de la politique en matière de problématique femmes-hommes pour obtenir la liste complète des recommandations. (https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000115768).

l'insécurité alimentaire, que l'effet du renforcement du pouvoir d'action sur l'insécurité alimentaire est le même pour les femmes et les hommes, et qu'en moyenne, les hommes ont un pouvoir d'action supérieur à celui des femmes. Ces constatations confirment que les femmes, qui se heurtent à des obstacles plus grands pour accéder à l'émancipation sociale, économique et politique, ont plus de risques que les hommes de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire. Elles font également apparaître que la prise de décisions, l'autosuffisance financière, la liberté en matière de procréation et l'élimination de la violence ainsi que du travail non rémunéré sont des facteurs qui doivent tous être pris en compte pour réduire les inégalités, y compris au regard de l'insécurité alimentaire³⁴. Il en résulte que la nouvelle politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes reconnaît qu'il est important de renforcer le pouvoir d'action des bénéficiaires pour s'attaquer aux obstacles systémiques qui continuent de creuser les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

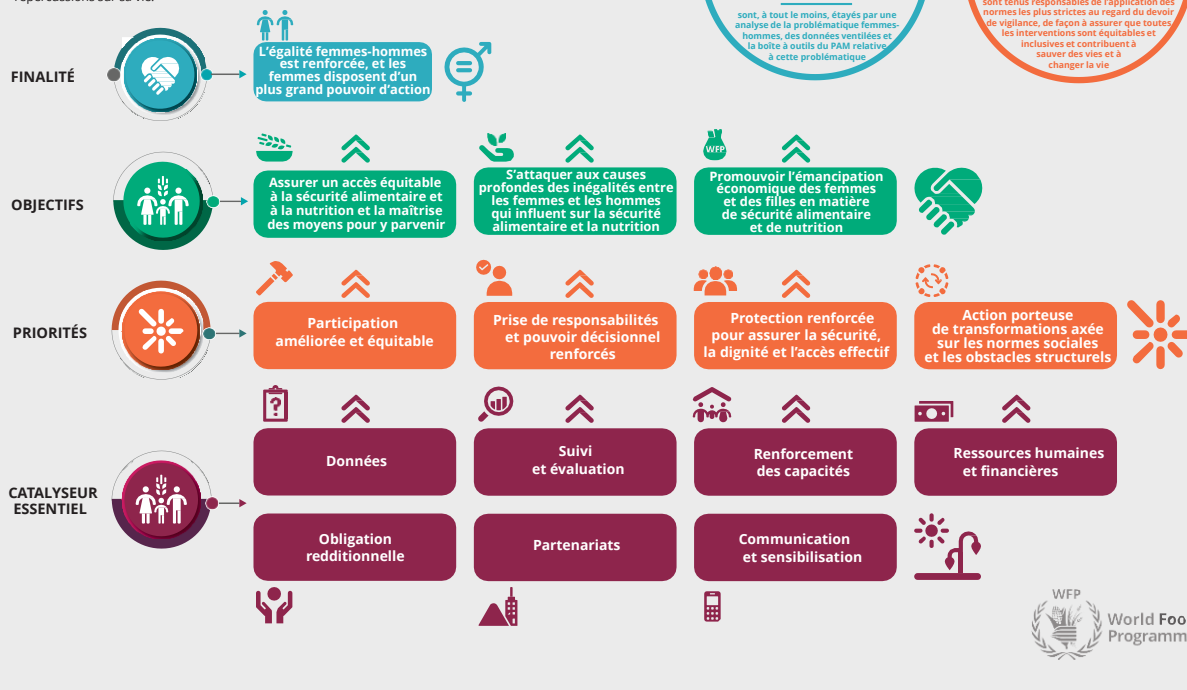
17. Pour mettre en œuvre la présente politique, il est essentiel que le PAM consolide les partenariats qu'il a noués sur le terrain avec d'autres entités des Nations Unies, dont l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'UNICEF, le HCR, l'OCHA, le Fonds des Nations Unies pour la population et les autres organismes ayant leur siège à Rome. La question de savoir si le PAM jouera un rôle de chef de file ou d'appui dans la mise en œuvre d'engagements communs pris en matière de problématique femmes-hommes dépendra des avantages comparatifs et de la présence de chaque entité sur le terrain. Pour assurer un dialogue ininterrompu et complémentaire, le PAM renforcera sa participation au sein du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, du groupe de travail sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, du groupe de référence sur la problématique femmes-hommes du Comité permanent interinstitutions, du groupe de travail sur la problématique femmes-hommes des organismes ayant leur siège à Rome et d'autres instances le cas échéant. En outre, le PAM mettra sur pied de nouveaux partenariats et renforcera ceux déjà noués avec des organisations ayant un mandat relatif à la problématique femmes-hommes, des organisations féministes et des organisations de femmes issues de la société civile dans les environnements humanitaires. Il s'agira notamment de mener des initiatives conjointes de sensibilisation avec des partenaires humanitaires stratégiques afin d'accroître la visibilité de la problématique femmes-hommes et les fonds consacrés à cette problématique au sein du système d'action groupée en matière humanitaire et d'autres organes interorganisations de coordination de l'action humanitaire.
18. Pour accélérer les progrès accomplis par le PAM en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, la présente politique vise à surmonter les obstacles systémiques qui continuent de creuser les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en poursuivant trois objectifs ambitieux:
 - I. **Assurer un accès équitable à la sécurité alimentaire et à la nutrition et la maîtrise des moyens pour y parvenir.**
 - II. **S'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition.**
 - III. **Promouvoir l'émancipation économique des femmes et des filles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.**

³⁴ Bureau du PAM chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes. 2020. *The power of gender equality for food security: Closing another gender data gap with a new quantitative measure*. Rome.

19. La mise en œuvre des engagements pris par le PAM en matière de problématique femmes-hommes s'inscrit dans un continuum. À l'une des extrémités de ce continuum, le PAM est guidé par le principe consistant à "ne pas nuire" de façon à concevoir des interventions tenant compte de la problématique femmes-hommes qui évitent ou atténuent les répercussions négatives potentielles sur les personnes touchées. À l'autre extrémité du continuum, il soutiendra les approches qui traduisent la problématique femmes-hommes sous la forme de relations sociales et non de rôles sociaux, avec comme objectif de transformer les pratiques discriminatoires, les normes sociales et les obstacles structurels – ou les causes profondes – sous-jacents fondés sur le sexe qui sont associés aux inégalités entre les femmes et les hommes. Le PAM continuera d'investir dans une **stratégie à deux volets. L'intégration de la problématique femmes-hommes** constituera l'approche sous-tendant la prise en compte systématique de la question de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du PAM. Les **actions axées sur la problématique femmes-hommes** comprendront des mesures correspondant expressément aux besoins, aux capacités et aux intérêts mis en évidence par l'analyse, que la seule intégration de cette problématique est impuissante à traiter. Du fait de la diversité des contextes dans lesquels le PAM évolue, l'éventail des actions menées en matière de problématique femmes-hommes le long de ce continuum variera selon les pays et les activités mises en œuvre à l'intérieur d'un même pays. Par conséquent, les contextes socioculturels, économiques et politiques qui influent sur la conception et la mise en œuvre des programmes du PAM permettront de déterminer, notamment par l'intermédiaire des plans stratégiques de pays (PSP) du PAM, de quelle façon les programmes appuieront les actions de cet ordre menées le long du continuum.
20. À tout le moins, les activités appuyées par les programmes du PAM seront éclairées par une analyse de la problématique femmes-hommes qui prendra en considération les aspects suivants: le contexte dans lequel les activités seront menées; les différents besoins, perspectives et vécus de l'ensemble des parties prenantes; la meilleure façon d'assurer la participation équitable et effective des personnes issues de la diversité avec lesquelles le PAM travaille; et le degré de priorité qu'un pays, une région d'un pays ou un groupe ethnique ou autre peut accorder au droit coutumier par rapport au droit constitutionnel, notamment en lien avec les inégalités entre les femmes et les hommes et les pratiques nocives. Au niveau des pays, une analyse de la problématique femmes-hommes peut contribuer à trouver le point d'entrée le plus progressiste le long du continuum pour chaque effet direct stratégique tout en éclairant la conception d'activités spécifiques à mener dans le cadre des PSP. Lorsque le contexte d'un pays évolue – en particulier dans les situations d'urgence –, il conviendra de consulter l'analyse de la problématique femmes-hommes et de l'adapter le cas échéant afin de déterminer la marche à suivre la plus appropriée au vu du nouveau contexte. Cela permettra de s'assurer que les modifications apportées aux programmes prennent toujours en compte les besoins spécifiques des bénéficiaires. La compréhension du rôle majeur que l'analyse de la problématique femmes-hommes joue dans la détermination des points d'entrée contextuels correspondants permettra d'appuyer les partenariats du PAM et de promouvoir la collaboration avec d'autres acteurs résolus à s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les sexes.
21. La théorie du changement décrite dans la présente politique (figure 1) montre que le PAM est conscient du rôle central que joue l'objectif de développement durable (ODD) 5 – "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles" – dans l'obtention de résultats durables au titre des ODD 2 et 17. De plus, la théorie du changement prend acte du fait que la discrimination, les normes sociales et les obstacles structurels fondés sur le sexe déterminent comment et quand les femmes, les hommes, les filles et les garçons en tant qu'individus et les groupes de personnes issues de la diversité peuvent parvenir à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition dans différents contextes.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES 2022

L'ambition du PAM est un monde libéré de la faim, où chaque personne, en tant qu'individu à part entière au sein de son ménage, de sa communauté ou de la société dont il fait partie, se voit offrir des chances égales, dispose d'un accès égal aux ressources et a le même poids dans les décisions ayant des répercussions sur sa vie.



22. **Assurer un accès équitable à la sécurité alimentaire et à la nutrition et la maîtrise des moyens pour y parvenir.** Cet objectif rend compte du rôle essentiel que tous les bénéficiaires du PAM, notamment les femmes et les filles, jouent en tant que partenaires de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de la communication d'informations concernant les interventions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Lors de la conception des programmes axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition, il faut prendre en considération les facteurs qui empêchent d'obtenir de la nourriture et d'accéder à une nutrition appropriée ainsi que d'avoir la maîtrise de la situation en la matière, en les regroupant par sexe et par étapes de la vie. Le PAM reconnaît qu'il est important de renforcer le pouvoir d'action des bénéficiaires pour s'attaquer aux obstacles systémiques influant sur leur sécurité alimentaire. Cela signifie aussi élargir l'approche adoptée par le PAM en matière de suivi pour mieux comprendre la dynamique de la répartition des aliments au sein des ménages, notamment en recourant à des outils de mesure qualitatifs. Cette analyse plus riche des pratiques discriminatoires, des normes sociales et des obstacles structurels fondés sur le sexe qui ont une incidence sur l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci au sein des ménages renforcera la capacité du PAM à transformer les relations femmes-hommes et à modifier la façon dont les inégalités entre les sexes influent sur les programmes relatifs aux systèmes alimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Le PAM cherchera à lever les obstacles auxquels les personnes se heurtent quand elles tentent d'accéder à la sécurité alimentaire et à la nutrition et d'avoir la maîtrise de la situation. Une attention particulière sera portée à la promotion des activités et des technologies qui permettent de gagner du temps et sont résilientes face au climat, en vue d'améliorer les moyens d'existence, de protéger la biodiversité et de répartir différemment le fardeau des travaux non rémunérés de sorte que les personnes issues de la diversité avec lesquelles le PAM travaille puissent améliorer leur sécurité alimentaire et leur nutrition. Différentes actions seront menées:

- fournir des transferts de type monétaire non assortis de restrictions par l'intermédiaire de comptes détenus par les bénéficiaires (comptes bancaires ou comptes d'argent mobile, par exemple), en particulier de comptes établis au nom des femmes, et organiser en parallèle des cours d'alphabétisation financière, ce qui contribue à garantir la propriété des ressources nécessaires pour parvenir à la sécurité alimentaire et à la nutrition, l'accès à ces ressources et leur contrôle;
- faire en sorte que la collecte, l'analyse et l'utilisation des données tiennent compte des besoins et des vécus individuels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition de chaque membre du ménage, et ce, à toutes les étapes de la vie;
- proposer des activités de formation et de perfectionnement des compétences afin de promouvoir l'accès des femmes, y compris des organisations de petites productrices agricoles, à la terre, à la création d'actifs et à la rentabilité, ce qui exigera de mener des initiatives pour répartir différemment les soins domestiques non rémunérés entre les membres du ménage pour libérer du temps aux femmes et leur permettre de se concentrer sur l'amélioration de leurs capacités productives;
- fournir en temps voulu un soutien aux femmes, aux filles et à d'autres groupes de population dans les situations où la cohésion sociale est menacée, un conflit civil éclaté ou une catastrophe écologique s'est produite, en reconnaissant que cette capacité à intervenir en temps opportun dépendra de la pertinence de l'analyse de la problématique femmes-hommes existante; et
- transformer les normes sociales relatives aux rôles dévolus par la société aux deux sexes dans les cadres normatifs nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, dans les structures de gouvernance et dans les systèmes et services en place, y compris dans les évaluations et les études menées à l'échelle nationale, grâce à la participation à l'élaboration des politiques et aux réformes, aux investissements consentis dans les capacités du secteur public et à la fourniture d'un appui technique.

23. **S'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition.** Le PAM est conscient que les obstacles entravant les progrès en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes sont profondément enracinés dans les pratiques discriminatoires, les normes sociales, les traditions, les stéréotypes, les comportements, les préjugés conscients et inconscients et les obstacles structurels fondés sur le sexe, notamment les rapports de force inégaux, ainsi que dans les dimensions "intersectionnelles" de la pauvreté et de l'exclusion. Les inégalités entre les sexes qui entravent la participation effective des femmes et des filles à la prise de décisions relatives aux systèmes alimentaires et leur accès aux débouchés économiques continuent de servir de base à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes issues de la diversité avec lesquelles le PAM travaille. Historiquement, des inquiétudes relatives à une dérive de la mission à mener ont incité le PAM, comme de nombreuses autres organisations, à prendre des précautions lorsqu'il était confronté à des systèmes de valeurs normatifs et socioculturels profondément enracinés. La transformation des rapports de force inégaux entre groupes de personnes issues de la diversité est un processus de changement qui est dynamique et imprévisible. Cela nécessite la participation expresse de nombreux acteurs, notamment, mais pas uniquement, des bénéficiaires des programmes, hommes et femmes, en tant qu'agents du changement. Le fait d'associer de manière systématique les hommes et les garçons aux côtés des femmes et des filles est une condition préalable essentielle pour améliorer la compréhension et parvenir à un consensus concernant l'élimination des causes profondes nocives des inégalités entre les femmes et les hommes. Il est indispensable de transformer les relations inégales entre les femmes et les hommes au moyen d'interventions qui s'attaquent aux pratiques discriminatoires, aux normes sociales et aux obstacles structurels fondés sur le sexe pour promouvoir le partage

du pouvoir, du contrôle des ressources, de la prise de décisions et de la charge de travail. Une analyse des obstacles structurels, politiques, économiques, culturels et sociaux ayant une incidence sur l'accès d'un individu aux ressources et aux services et sur ses droits en la matière, sur l'utilisation de son temps, par exemple le temps consacré aux soins domestiques non rémunérés, et sur son aptitude à faire entendre sa voix lors de la prise de décisions et à y participer, permettra de sélectionner les principales parties prenantes et de déterminer les activités à mener pour transformer progressivement la dynamique des rapports femmes-hommes. À travers cet objectif, le PAM s'engagera à effectuer des analyses de la problématique femmes-hommes pour rechercher les causes profondes des inégalités entre les sexes qui empêchent certaines personnes d'être reconnues comme des bénéficiaires, des parties prenantes et des partenaires de plein droit. À cet effet, il faudra notamment mettre à profit les programmes suivants:

- les programmes d'alimentation scolaire, afin de renforcer la scolarisation, l'assiduité et l'apprentissage des filles ainsi que l'acquisition par elles des compétences de la vie courante en leur fournissant des aides en espèces ou en nature de façon à les inciter à continuer de participer aux activités. Cette approche peut être porteuse de transformations pour les filles en leur donnant davantage de possibilités de gagner leur vie à l'avenir, en réduisant les pratiques culturelles nocives comme les mariages d'enfants, les mariages forcés et les grossesses précoces, et en intégrant d'autres dimensions de l'éducation sanitaire et nutritionnelle dans des questions telles que la santé sexuelle et procréative;
- l'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants, pour positionner équitablement les agricultrices dans les instances décisionnelles et aux postes de responsabilité à toutes les étapes de la chaîne de valeur alimentaire, y compris s'agissant de l'accès aux technologies, aux actifs productifs et aux services financiers, tout en donnant aux hommes et aux garçons les moyens de déterminer comment ils peuvent soutenir les activités économiques des agricultrices, notamment en répartissant différemment les soins domestiques non rémunérés;
- les programmes liés aux conflits et à la paix, pour que les femmes, les filles, les hommes et les garçons participent et contribuent sur un pied d'égalité aux dialogues pour la paix ainsi qu'aux activités humanitaires et aux initiatives en faveur de la paix connexes, tant au niveau local qu'au niveau national. À cet égard, la mise en place, dans les programmes d'aide humanitaire et d'intervention d'urgence, d'un mécanisme de remontée de l'information qui tienne compte de la problématique femmes-hommes et qui permette aux bénéficiaires de faire entendre leur voix est essentielle pour apporter un appui vital aux personnes ayant survécu à des violences sexistes;
- l'appui en faveur de programmes et de systèmes nationaux de protection sociale qui intègrent des mesures visant à s'attaquer aux normes sociales existantes et à transformer les relations femmes-hommes de sorte que les femmes, les filles et d'autres groupes de population spécifiques puissent participer concrètement à la prise de décisions financières au sein des ménages;

- les programmes de type monétaire qui ciblent expressément les femmes et proposent des services allant au-delà des aides proprement dites pour accroître l'influence des femmes dans la prise de décisions au sein et en dehors du ménage, notamment pour obtenir: une forme acceptée de carte d'identité nationale permettant d'accéder à d'autres services de base, de voter et de participer à la vie de la société; un compte bancaire ou un compte d'argent mobile qui génère un historique de crédit et donne accès à des services et à des produits financiers formels; et des technologies et une connectivité permettant d'accéder à des informations et à des connaissances. Toutes ces mesures appuient le renforcement du pouvoir d'action des femmes en tant qu'actrices économiques au sein de leur communauté.

24. **Promouvoir l'émancipation économique des femmes et des filles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.** La promotion de l'émancipation économique des femmes et des filles suppose de connaître et de comprendre les obstacles qui entravent leur émancipation sociale, économique et politique à tous les niveaux: difficultés d'accès aux droits et à la documentation juridiques, aux actifs productifs, aux services financiers et aux technologies; fardeau des travaux domestiques non rémunérés; sous-représentation dans les sphères de responsabilité et de pouvoir politique; et persistance de la violence sexiste, par exemple. Le PAM reconnaît le rôle important que jouent les hommes et les garçons comme partenaires et chefs de file pour aider les femmes et les filles à participer de manière compétitive en tant qu'actrices économiques de plein droit. La COVID-19 a augmenté le nombre d'années nécessaires pour combler l'écart entre les femmes et les hommes, qui est passé de 99,5 ans en 2019 à 135,6 ans en 2020³⁵. Il en résulte qu'il faut plus que jamais donner accès aux formations et aux environnements de travail dynamiques permettant aux femmes et aux filles de passer d'un emploi précaire et informel à un emploi plus stable et plus formel. Il est essentiel d'instaurer les conditions permettant aux femmes et aux filles de prétendre au même titre que les hommes et les garçons aux possibilités de subsistance afin de renforcer leur émancipation économique et d'accélérer l'instauration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour leur ménage. Grâce à l'amélioration des connaissances des contextes locaux dans lesquels le PAM travaille, les analyses de la problématique femmes-hommes et d'autres actions ciblées viseront à positionner les femmes et les filles en tant qu'actrices sociales, économiques et politiques de plein droit. Les actions comprendront des programmes qui:

- examinent les possibilités de subsistance permettant aux femmes de participer à l'instauration et à la maîtrise d'une nutrition appropriée et équilibrée, par exemple grâce à des formations destinées à donner aux travailleurs sociaux les moyens de recueillir et de suivre des données numérisées et aux agricultrices ceux d'influer sur les activités de fixation des prix, de production vivrière et de commercialisation le long de la chaîne de valeur alimentaire;
- aident les femmes et les filles à faire avancer la question de la résilience, par exemple en reconnaissant le rôle essentiel que jouent les femmes, les filles et les coopératives de femmes et d'autres associations en matière de préservation des ressources naturelles et dans les systèmes d'alerte rapide et les activités de relèvement, notamment pour l'eau, les arbres, le sol et les cultures, les mesures d'atténuation et les méthodes de séchage, de stockage et de conditionnement des produits alimentaires;

³⁵ Forum économique mondial. *Global Gender Gap Report 2021*.

- améliorent les compétences commerciales dans le cadre d'activités Assistance alimentaire pour la création d'actifs, Assistance alimentaire pour la formation et d'autres activités d'appui aux moyens d'existence, par exemple en renforçant l'action menée par le PAM pour améliorer l'inclusion financière numérique des femmes en leur permettant d'accéder plus facilement à des garanties, à des actifs productifs, à la compréhension des questions financières et aux services financiers;
 - introduisent des innovations pour améliorer les moyens d'existence et la compétitivité, par exemple en facilitant l'accès aux énergies renouvelables, aux télécommunications, au commerce électronique (y compris au commerce électronique informel) et aux produits financiers et d'assurance, et leur utilisation; et
 - intègrent des activités de communication, de sensibilisation et de vulgarisation tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les activités d'émancipation économique, par exemple grâce à l'envoi de SMS ou à la mise à disposition d'applications en lien avec la violence sexiste, la santé sexuelle et procréative, les besoins nutritionnels aux différentes étapes de la vie, les prix sur les marchés, les récoltes saisonnières, l'acquisition de compétences entrepreneuriales, la participation aux chaînes de valeur, les outils de gestion financière et d'autres informations.
25. Les trois objectifs énoncés dans la politique en matière de problématique femmes-hommes s'articulent en outre autour de **quatre domaines prioritaires: participation améliorée et équitable; prise de responsabilités et pouvoir décisionnel renforcés; protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif; et action porteuse de transformations axée sur les normes sociales et les obstacles structurels.** Ces domaines prioritaires représentent les composantes essentielles de l'approche adoptée pour intégrer la problématique femmes-hommes dans chacun des objectifs de la politique. De plus, ils offrent indépendamment les uns des autres des points d'entrée pour les activités axées sur la problématique femmes-hommes et les mesures visant à transformer les relations entre les sexes. Il pourrait ressortir d'une analyse de la problématique femmes-hommes réalisée pour une activité précise d'un PSP que l'un des domaines prioritaires est insuffisamment traité et nécessite une plus grande attention de la part du PAM. Lorsque la participation d'un groupe en particulier est insuffisante, le PAM peut adopter des mesures ciblées pour encourager les personnes exclues à participer de manière effective. Lorsque des individus ou des groupes d'individus ne sont pas associés à la prise de décisions ou ne sont pas représentés aux postes de responsabilité concernant une activité, le PAM concevra une action ciblée pour remédier à cette situation. De même, lorsque des individus se heurtent à des obstacles pour des raisons liées à la sécurité, à la dignité, à la participation effective, aux normes sociales ou à la discrimination fondée sur le sexe, une analyse de la problématique femmes-hommes aiderait le PAM à définir et à élaborer des mesures ciblées pour régler le problème. Ces quatre priorités décrivent donc les composantes principales de la démarche que le PAM peut adopter pour intégrer l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes dans l'ensemble de ses opérations à tous les niveaux. Le suivi de l'application effective des quatre priorités exigera la collecte, l'analyse et l'utilisation systématiques de données qualitatives et quantitatives au niveau des pays. Ces domaines prioritaires sont interconnectés, complémentaires et essentiels pour la réalisation de chacun des trois objectifs de la politique.

- i) **Participation améliorée et équitable** – faire en sorte que les interventions du PAM soient conçues, mises en œuvre et suivies avec la participation équitable et effective de tous, en particulier des femmes et des filles. La participation équitable³⁶ repose sur la compréhension des attributs³⁷ et des obstacles structurels qui empêchent certains individus de faire entendre leur voix et de prendre part de manière effective au dialogue, ce qui a d'importantes implications³⁸. Dans ce contexte, la participation va au-delà des chiffres et consiste à examiner les effets qu'une participation améliorée et équitable a sur la vie des bénéficiaires des programmes. Le PAM est conscient que, parfois, les hommes ne participent pas aux travaux domestiques non rémunérés qui ne leur sont pas assignés traditionnellement, comme dispenser des soins, cuisiner et faire le ménage, pour des raisons enracinées dans des normes sociales définissant la masculinité dans un contexte donné. Il est essentiel de travailler non seulement avec les femmes et les filles mais aussi avec les hommes et les garçons pour assurer une participation équitable et un accès durable et sûr de toutes et tous à l'assistance du PAM. Le PAM appliquera des méthodes participatives et inclusives pour stimuler la réflexion, le dialogue et le changement, notamment avec les hommes et les garçons, car ceux-ci jouent un rôle essentiel s'agissant de soutenir la participation équitable des femmes et des filles aux programmes humanitaires, aux programmes de développement et aux programmes en faveur de la paix, pour chacun des trois objectifs de la politique.
- ii) **Prise de responsabilités et pouvoir décisionnel renforcés** – faire en sorte que les interventions du PAM soient conçues, mises en œuvre et suivies d'une manière telle que toutes les catégories de personnes, et en particulier les femmes et les filles, peuvent participer aux activités de prise de décisions et d'encadrement et y être représentées, proportionnellement à leur nombre. Le PAM soutient l'autodétermination qui donne à chaque personne davantage de pouvoir pour assumer des responsabilités et prendre des décisions concernant ses besoins et son vécu personnel relatifs aux systèmes alimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi que ceux de son ménage, de sa communauté et de la société dont elle fait partie. Il sera essentiel de collaborer avec différents partenaires internationaux, nationaux et locaux, notamment avec des hommes et des garçons, pour faire évoluer les attitudes et les comportements de façon à promouvoir les possibilités pour les femmes, les filles et d'autres groupes d'assumer des fonctions d'encadrement ou de prise de décisions dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, pour chacun des trois objectifs de la politique.

³⁶ Appliquer le principe d'équité signifie être juste à l'égard de toutes et tous, indépendamment du sexe, de l'âge, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de la religion, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, du vécu ou des systèmes de valeurs. [Boîte à outils genre](#) du PAM.

³⁷ Dans ce contexte, le terme "attributs" comprend notamment le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

³⁸ La priorité 2 est harmonisée avec la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle, selon laquelle "[l]a coopération systématique avec les populations touchées, les mesures de reddition de comptes tant en interne qu'en externe et l'inclusion [...] impliquent de faire en sorte que les communautés touchées, en particulier les personnes les plus à risque, contribuent à façonner et à éclairer l'action humanitaire et les activités de développement", que le PAM s'en charge directement ou qu'il aide les pouvoirs publics et les partenaires à s'en charger, en leur fournissant un appui et en renforçant leurs capacités. "[Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle](#)" (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2).

- iii) **Protection renforcée pour assurer la sécurité, la dignité et l'accès effectif** – faire en sorte que les interventions du PAM soient conçues, mises en œuvre et suivies d'une manière telle qu'elles favorisent les principes de protection liés à la sécurité, à la dignité, à l'accès effectif, à la responsabilité et au renforcement du pouvoir d'action de toutes les catégories de personnes. Le PAM est conscient que les normes structurelles et les dynamiques du pouvoir privent de pouvoir d'action et discriminent les personnes issues de la diversité, et alimentent la violence sexiste en en faisant un outil de pouvoir et de contrôle d'une personne sur une autre, une arme de guerre dans les environnements instables, une stratégie économique qui se manifeste par le mariage des enfants et le mariage forcé et un mécanisme de survie dangereux au plus fort des crises. En complément de – et en conformité avec – la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle, la prévention et l'atténuation des violences sexistes par la recherche et le traitement des facteurs structurels ou contextuels demeurent au premier plan de l'action du PAM. Le PAM travaillera en partenariat avec les hommes et les garçons pour faire en sorte que les voix, les priorités, les vécus et les possibilités des femmes, des filles et d'autres populations touchées soient représentés dans le dialogue et les activités liés à la protection qui sont menés aux niveaux national et infranational dans le cadre des activités axées sur l'action humanitaire, le développement et la paix, pour chacun des trois objectifs de la politique.
- iv) **Action porteuse de transformations axée sur les normes sociales et les obstacles structurels** – faire en sorte que les interventions du PAM utilisent les constatations issues des analyses de la problématique femmes-hommes réalisées au niveau du pays pour éclairer la conception d'approches porteuses de transformations qui s'attaquent à la discrimination, aux normes et aux obstacles structurels fondés sur le sexe et encouragent des changements de comportement. Le PAM travaillera avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux pour faire entendre la voix de ses différents bénéficiaires et renforcer leurs capacités d'action et leur dynamisme, et à cet effet, il s'emploiera à éliminer les obstacles qui entravent leur aptitude à affirmer leur autodétermination et à prendre des responsabilités, en tant qu'individus et représentants à part entière de leur ménage, de leur communauté et de la société. Le PAM aidera à mettre en place des mécanismes appropriés et inclusifs permettant de réfléchir sur les normes sociales, les valeurs et les comportements et de les réexaminer pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes. La mise en œuvre d'activités porteuses de transformation axées sur les normes sociales et les obstacles structurels fait partie intégrante des efforts déployés pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes dans le cadre des activités axées sur l'action humanitaire, le développement et la paix, pour chacun des trois objectifs de la politique.

26. La politique prend acte du fait qu'il faut définir des points d'entrée stratégiques clairs pour la problématique femmes-hommes afin de parvenir à des changements et à une prise de responsabilités au niveau institutionnel, grâce auxquels il sera possible de donner aux bureaux de pays, aux bureaux régionaux et aux employés du PAM partout dans le monde les moyens d'obtenir des résultats concrets. Il s'agira notamment de parvenir à une compréhension commune des multiples caractéristiques sociodémographiques influant sur l'aptitude des personnes à satisfaire leurs besoins propres et ceux de leur ménage en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le PAM est conscient que les femmes, les hommes, les filles et les garçons ne constituent pas des groupes homogènes³⁹ et que leurs besoins, leurs priorités, leurs perspectives et leurs vécus varient en fonction de divers facteurs et contextes biologiques, physiques, environnementaux, économiques, sociaux, culturels et politiques. Les outils, les supports de connaissances, les ressources humaines et la formation comptent parmi les **catalyseurs essentiels** de la présente politique, ce qui souligne l'importance de la collaboration, de la coordination et de l'engagement commun si l'on veut promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes. Les catalyseurs essentiels sont les suivants:
- i) **Collecter, analyser et utiliser des données quantitatives et qualitatives de manière participative.**
 - ii) **Mener des activités régulières de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation concernant les résultats relatifs à l'égalité femmes-hommes.**
 - iii) **Renforcer les capacités individuelles et institutionnelles à l'appui de l'obtention de résultats relatifs à l'égalité femmes-hommes.**
 - iv) **Mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes.**
 - v) **Assurer la responsabilité au regard de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes à tous les niveaux du PAM.**
 - vi) **Établir des partenariats diversifiés à l'appui de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes.**
 - vii) **Mener régulièrement des activités de communication et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes.**
27. **Collecter, analyser et utiliser des données quantitatives et qualitatives de manière participative.** Lorsque le PAM est chef de file en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données, il s'efforcera de transformer les données fiables ventilées par sexe, par âge et par handicap en informations et connaissances utilisables, propres à éclairer les activités axées sur l'action humanitaire, le développement et la paix⁴⁰. Lorsqu'il s'appuie sur des données recueillies par d'autres partenaires tels que le HCR, l'UNICEF, des ONG ou des gouvernements, il tirera parti de son soutien pour renforcer la collecte, l'analyse et l'utilisation de donnée ventilées. La détermination des besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau du ménage ne doit plus reposer sur les méthodes traditionnelles de collecte de données, qui sont centrées sur le ou la "chef de famille", mais être axées au contraire sur la dynamique de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'intérieur du ménage, et sur des questions telles que: quoi, quand, combien et qui, en ce qui concerne le contrôle de la consommation alimentaire de chacun des membres du ménage à chaque repas, chaque jour, en fonction du sexe, de l'âge (compte tenu des

³⁹ Lors de la conception d'une analyse du PAM, il ne faut pas considérer que toutes les femmes entrent dans la même catégorie, pas plus que toutes les filles, tous les hommes ou tous les garçons. Le regroupement des individus en fonction de leur sexe biologique conduit à échafauder des hypothèses inexactes sur leurs besoins.

⁴⁰ [Plan stratégique du PAM pour 2022-2025](#) (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2).

dimensions du cycle de la vie) et du handicap. En outre, le fait d'interroger uniquement les chefs de famille a pour effet d'empêcher les femmes de s'exprimer, et de dévaloriser les connaissances et l'expérience qu'elles apportent dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des programmes. La conversion des données ventilées et des données relatives au fonctionnement interne du ménage en programmes et en approches méthodologiques constitue un élément clé de la démarche grâce à laquelle le PAM fera évoluer les relations femmes-hommes et analysera les incidences de l'inégalité entre les sexes sur les programmes relatifs aux systèmes alimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Évaluer de manière concrète les mesures destinées à transformer les relations femmes-hommes nécessite de collecter, d'analyser et d'utiliser des données qualitatives et quantitatives en s'en servant de base pour mieux comprendre, répertorier et combattre les inégalités. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:

- à collecter, à analyser et à utiliser des données ventilées par sexe, âge, handicap et autres attributs sociodémographiques lorsque c'est possible et s'il y a lieu de le faire; et
- à fournir une assistance technique aux pouvoirs publics au niveau local et national, et à travailler en partenariat avec des établissements universitaires, des organisations locales de femmes, des instituts de recherche nationaux et des ONG pour recueillir des données qualitatives et quantitatives fiables et mener des évaluations et des analyses des inégalités entre les femmes et les hommes, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

28. **Mener des activités régulières de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation concernant les résultats relatifs à l'égalité femmes-hommes.** La présente politique prend acte de l'importance que revêt la conduite d'activités régulières et rigoureuses de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation pour recenser et communiquer les résultats obtenus par le PAM en matière d'égalité femmes-hommes et communiquer à ce sujet tout en créant une base de données factuelles répertoriant les enseignements tirés de l'expérience et les supports de connaissances connexes susceptibles d'étayer les futurs programmes. À travers la présente politique, le PAM reconnaît qu'il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée de suivi des interventions, qui rende compte des réalités des différents bénéficiaires sur le plan tant quantitatif que qualitatif. La collaboration instaurée au sein et à tous les niveaux du PAM parallèlement aux partenariats innovants noués sur le terrain permettra d'expérimenter des méthodes analytiques qualitatives appropriées de suivi et d'établissement de rapports. Plus particulièrement, la présente politique vise à mettre en place une filière de communication des résultats obtenus en matière de problématique femmes-hommes, qui reliera les résultats enregistrés sur le terrain aux indicateurs institutionnels de haut niveau définis dans ce domaine. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:

- à mettre au point et à diffuser une filière de communication des résultats obtenus en matière de problématique femmes-hommes qui cartographie une chaîne de résultats SMART⁴¹ en mettant en corrélation les activités menées dans les pays autour de cette problématique et les indicateurs en la matière figurant dans le Cadre de résultats institutionnels.

⁴¹ L'acronyme SMART désigne des objectifs ou des buts qui sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.

29. **Renforcer les capacités individuelles et institutionnelles à l'appui de l'obtention de résultats relatifs à l'égalité femmes-hommes.** La politique prend acte de l'importance critique que revêt la poursuite des investissements dans le développement et le renforcement des capacités des employés, des partenaires et des bénéficiaires. Cela étant, les activités de formation doivent être axées sur le renforcement des compétences nécessaires pour mettre en place des mesures destinées à transformer les relations femmes-hommes et les constructions de pouvoir et à produire des résultats plus inclusifs, plus équitables et plus durables. Le PAM est reconnu mondialement comme un chef de file dans les opérations humanitaires. Il pourrait mettre à profit cette position afin de collaborer avec d'autres acteurs humanitaires et organes de coordination pour renforcer les capacités techniques relatives à la problématique femmes-hommes et augmenter les ressources correspondantes de sorte que les opérations de secours d'urgence tiennent compte de cette problématique et s'attaquent aux causes profondes qui freinent les progrès vers l'égalité femmes-hommes. Les mesures en faveur de l'égalité des sexes doivent être guidées par les réalités du terrain et être harmonisées entre le Siège, les unités techniques, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:
- à mettre à jour le plan de développement des capacités relatives à la problématique femmes-hommes et à le communiquer aux employés, aux bureaux de pays, aux bureaux régionaux, aux partenaires de développement, notamment les pouvoirs publics au niveau national et local, les ONG, les organisations de la société civile et les bénéficiaires – c'est-à-dire les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans toute leur diversité avec lesquels le PAM travaille.
30. Dans un souci de clarté, on distinguera les ressources humaines des ressources financières pour décrire le catalyseur essentiel relatif aux ressources. **Mobiliser des ressources humaines suffisantes en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes.** En accord avec les constatations issues de l'évaluation de la politique en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020), en 2022, le PAM prendra les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation 6 de cette évaluation, à savoir que le PAM devrait investir dans la mise en place au Siège et dans les bureaux régionaux de conseillers pour la problématique femmes-hommes spécialisés et qualifiés et se doter d'un vivier de conseillers expérimentés en la matière chargés de travailler dans les bureaux de pays. Cette recommandation est enracinée dans l'avantage comparatif qu'offre le système des Nations Unies dans le cadre des initiatives visant à entamer un dialogue et à promouvoir des mesures susceptibles de faire évoluer les normes sociales qui continuent de défavoriser certains individus et de les empêcher de s'exprimer, notamment les femmes et les filles ainsi que d'autres groupes de personnes issues de la diversité. La théorie du changement de comportement sous-tendant l'évolution des pratiques discriminatoires, des normes sociales, des obstacles structurels et des préjugés conscients et inconscients fondés sur le sexe qui sont profondément enracinés supposent la mise à disposition et l'engagement d'une équipe spécialisée, dynamique et homogène de professionnels qualifiés. Il est essentiel de parvenir à une représentation suffisante de membres du personnel ayant suivi une formation spécialisée sur l'égalité femmes-hommes, l'avancement des femmes et le changement des comportements pour respecter les engagements que le PAM a pris en matière de problématique femmes-hommes. Les conseillers spécialisés peuvent aider le PAM à mener une concertation et des actions porteuses de transformations avec les partenaires pour remédier aux inégalités entre les sexes de manière durable. À cette fin, on attend des bureaux régionaux et des bureaux de pays du PAM qu'ils augmentent le nombre d'employés supplémentaires recrutés pour une longue durée et travaillant à plein temps spécialisés dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes⁴².

⁴² Cet aspect sera développé dans le plan d'exécution et de financement de la politique.

À cela s'ajoute le fait que, dans les situations d'urgence et dans les environnements humanitaires, le PAM reconnaît le rôle essentiel que les conseillères pour la problématique femmes-hommes – recrutées sur le plan local et international – jouent pour faciliter la mise en œuvre d'activités participatives de sensibilisation et un dialogue effectif avec des bénéficiaires issus de la diversité, notamment des femmes et des filles. De même, le PAM reconnaît qu'en tant qu'employeur, il a une occasion unique de faire progresser des pratiques équitables et inclusives de gestion des ressources humaines dans l'ensemble des bureaux de terrain, dans toute leur diversité. Conformément à sa politique en matière de personnel, et lorsque la sécurité personnelle des employés n'est pas menacée, le PAM favorisera un recrutement équitable et inclusif à tous les niveaux.

31. **Mobiliser des ressources financières suffisantes en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes.** Le PAM est conscient qu'il faut plus de temps pour accomplir des progrès en matière d'égalité femmes-hommes que dans d'autres activités et domaines techniques plus spécialisés. Résultat, la présente politique vise à examiner certaines hypothèses concernant les ressources nécessaires pour obtenir des résultats en matière d'égalité femmes-hommes au moyen d'activités menées dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Une évaluation interorganisations de l'action humanitaire consacrée en 2020 à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes et des filles a permis de constater que le nombre de demandes de financement de postes relatifs à l'égalité des sexes et de programmes en matière de problématique femmes-hommes augmentait, mais que seulement 39 pour cent des fonds demandés pour les projets ciblant les femmes et les filles avaient été reçus, contre 69 pour cent pour les autres types de projet. Devant la plus grande place accordée à l'obtention de résultats en matière de problématique femmes-hommes par les partenaires du PAM, la présente politique s'appuiera sur une évaluation réaliste des ressources humaines et financières requises pour parvenir à une mise en œuvre efficace au niveau mondial, régional et national.
32. Pour mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes dans le cadre de la présente politique, le PAM s'engage:
- à élaborer un plan d'exécution et de financement, pour lequel il obtiendra le soutien de la direction, qui étaiera l'allocation de ressources humaines et financières et les engagements nécessaires à une mise en œuvre efficace de la politique;
 - à élaborer et à mettre en œuvre une structure de dotation en personnel, de recrutement et d'établissement de rapports qui précise les besoins en ressources techniques et les mécanismes de reddition de comptes permettant de promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes à tous les niveaux du PAM, conformément aux exercices de planification des effectifs;
 - à respecter son engagement consistant à obtenir des résultats supérieurs aux objectifs associés à l'indicateur de performance d'ONU-SWAP relatif à l'affectation des ressources (indicateur 9)⁴³.

⁴³ ONU-Femmes. *Promouvoir la responsabilisation des Nations Unies (ONU-SWAP et Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de l'équipe de pays des Nations Unies)*.

33. **Assurer la responsabilité au regard de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes à tous les niveaux du PAM.** La politique tient compte du fait qu'il est indispensable de promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes si l'on veut que le PAM s'acquitte de son mandat, qui est de sauver des vies et de changer la vie tout en contribuant à éliminer la faim dans le monde. La responsabilité à l'égard de l'obtention de résultats relatifs à la problématique femmes-hommes est du ressort de l'ensemble des employés et des partenaires du PAM, conformément à un modèle axé sur les personnes pour l'obtention de résultats équitables. En accord avec les constatations issues de l'évaluation interorganisations de l'action humanitaire consacrée à la problématique femmes-hommes le long du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix⁴⁴, il ne sera pas possible de réaliser des progrès durables dans ce domaine sans une structure parfaitement claire et institutionnalisée de direction et de reddition de comptes. Cette structure sera placée au premier plan dans la mise en œuvre de la politique, car il sera exigé que les directeurs de pays, les directeurs régionaux et l'équipe de direction du Siège diffusent régulièrement des messages cohérents et uniformes portant sur la problématique femmes-hommes, fassent état des résultats (au sein de la filière de communication des résultats obtenus en matière de problématique femmes-hommes, qui doit être mise en place) et en rendent compte au moyen des processus institutionnels de communication de l'information. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:
- à faire en sorte, par l'intermédiaire de son groupe directeur sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, que la mise en œuvre de la politique soit contrôlée et que la haute direction en rende compte;
 - à concevoir et à mettre en œuvre un programme permettant de reconnaître le mérite des bureaux de pays ainsi que des employés qui travaillent sur des approches et des activités novatrices ou pionnières contribuant à l'obtention de résultats tangibles en matière d'égalité femmes-hommes.
34. **Établir des partenariats diversifiés à l'appui de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes.** La politique prend acte de l'importance critique que revêt l'établissement systématique de partenariats stratégiques – avec les organismes relevant du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, avec les donateurs bilatéraux, les fondations et les donateurs du secteur privé, avec les pouvoirs publics au niveau national et local, avec les ONG internationales et nationales et avec les organisations de la société civile et autres organisations locales. Pour obtenir des résultats favorisant la transformation des relations femmes-hommes, le PAM doit travailler en collaboration avec ses partenaires d'une manière stratégique, respectueuse et effective sur un éventail complet de questions relatives à l'égalité femmes-hommes, notamment en intégrant clairement des organisations dirigées par des femmes et des organisations œuvrant pour cette égalité dans les processus de conception, aux fonctions de conseil et dans les structures de direction. La concertation sur les politiques et le renforcement des capacités des pays à tous les niveaux sont essentiels pour encourager la réflexion et les interventions relatives aux normes sociales et aux facteurs structurels qui favorisent ou freinent l'égalité femmes-hommes. La collaboration avec les pouvoirs publics partenaires au niveau national et infranational ainsi qu'avec les partenaires locaux est un moyen de mettre en place des capacités renforcées et des conditions favorables (juridiques, réglementaires, politiques et programmatiques, par exemple) contribuant à promouvoir l'égalité femmes-hommes. Il est tout aussi important d'intensifier la collaboration sur le terrain avec d'autres entités des Nations Unies se consacrant à la mise en œuvre de

⁴⁴ Évaluation interorganisations de l'action humanitaire. 2021. *Review of Progress on Mainstreaming Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls (GEEWG) into the Humanitarian, Development and Peace Nexus Agenda.*

programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités, en particulier dans les opérations humanitaires et les interventions d'urgence⁴⁵. Dans le cadre de l'intégration de la problématique femmes-hommes, il sera essentiel de prendre en compte les priorités concernant cette problématique dans les accords de partenariat locaux et les domaines programmatiques techniques pour s'assurer que les possibilités de nouer des partenariats non traditionnels sont recherchées dès le départ. La participation effective des femmes et des filles et les partenariats avec les hommes et les garçons, soit à titre individuel soit par l'intermédiaire d'organisations locales défendant les droits et les intérêts des personnes issues de la diversité, permettent de remédier aux inégalités entre les sexes et de promouvoir des changements porteurs de transformations. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:

- à élaborer et à diffuser une note d'orientation sur les partenariats relatifs à la problématique femmes-hommes, qui aidera les programmes et les unités: à communiquer les engagements du PAM en la matière; à mettre en place un mécanisme permettant d'évaluer les capacités des ONG et des organisations de la société civile, notamment des organisations locales dirigées par des femmes et centrées sur les femmes, en leur qualité de partenaires d'exécution potentiels implantés sur le terrain; à vérifier les besoins relatifs à la problématique femmes-hommes dans les accords de partenariat sur le terrain fondés sur des réalités locales pertinentes; à encourager l'établissement de divers partenariats avec des organisations locales et à fournir des incitations à cet effet; et à offrir une plateforme de dialogue sur les sources de financement en faveur des initiatives axées sur la problématique femmes-hommes.

35. **Mener régulièrement des activités de communication et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes.** La présente politique prend acte de l'importance critique que revêt une communication sur la problématique femmes-hommes qui soit claire, concise et culturellement adaptée. Le PAM encouragera un changement de comportement dans les activités de communication, de sensibilisation et de vulgarisation, en s'attachant à faire comprendre qu'il faut communiquer des messages communs et cohérents sur les objectifs, les priorités et les catalyseurs essentiels définis dans la politique à l'intention de publics internes et externes, et en élaborant des stratégies à cet effet. Dans le cadre de cette politique, le PAM s'engage:

- à élaborer et à diffuser un plan relatif à la communication et à la sensibilisation en matière de problématique femmes-hommes comprenant, au minimum: des modèles types de messages et de produits institutionnels sur cette problématique, selon qu'il convient; des approches adaptables en matière de sensibilisation, de vulgarisation et de mobilisation; et des supports de connaissances et des études de cas visant à renforcer la sensibilisation, la vulgarisation et la communication sur les succès enregistrés par le PAM dans ce domaine.

⁴⁵ Le renforcement des partenariats visant à faire progresser l'égalité des sexes qui ont été noués avec le HCR, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le FNUAP, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres, notamment la Banque mondiale, ont permis d'élargir la portée et l'impact des programmes d'alimentation scolaire en transformant la vie des garçons et des filles.

Risques

36. **Risques stratégiques.** La présente politique implique d'améliorer la compréhension qu'a le PAM des raisons expliquant pourquoi et comment l'égalité femmes-hommes se trouve au cœur de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition de l'ensemble des bénéficiaires, quel que soit le contexte dans lequel les programmes sont mis en œuvre. Les hauts responsables à tous les niveaux, mais plus particulièrement au niveau des pays, jouent un rôle central s'agissant de renforcer l'engagement pris par le PAM de promouvoir une compréhension commune des résultats en matière de problématique femmes-hommes auprès de tous les employés et à encourager ces derniers à travailler ensemble pour parvenir à ces résultats. L'absence de compréhension commune au niveau du PAM peut involontairement contribuer à perpétuer les stéréotypes fondés sur le sexe, à renforcer les barrières faisant obstacle à une participation équitable, au partage des responsabilités et à la prise de décisions de manière équitable, et à mettre en péril la sûreté et la sécurité des personnes. Pour atténuer ce risque, il conviendra notamment de proposer des formations et des outils adaptés donnant à tous les employés les moyens de repérer et de saisir les possibilités d'interventions stratégiques en matière de problématique femmes-hommes lorsqu'elles apparaissent.
37. **Risques programmatiques.** Le travail mené sur les normes sociales et les comportements peut s'avérer fortement polémique selon le contexte, l'environnement et la culture. Les activités du PAM respectent avant tout le principe consistant à "ne pas nuire". Le changement de comportement est un processus de longue haleine qui peut démarrer par petites étapes culturellement adaptées, étant entendu que le personnel est fin prêt à réaliser des analyses rigoureuses de la problématique femmes-hommes et a les moyens de prendre en considération les points d'entrée novateurs propres au contexte pour engager le dialogue en la matière. Par exemple, en discutant des objectifs finaux, comme parvenir à une nutrition satisfaisante dans le ménage, et en aidant les bénéficiaires à repérer et à analyser les déséquilibres dans leur propre famille, les employés peuvent rendre les bénéficiaires capables de réaliser eux-mêmes des modifications positives. Lorsque les activités explicitement axées sur la problématique femmes-hommes sont jugées épineuses parce qu'elles peuvent exposer les bénéficiaires ciblés à des risques plus importants, les employés du PAM sont encouragés à demander de l'aide aux conseillers pour la problématique femmes-hommes dans les bureaux de pays, les bureaux régionaux ou le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, concernant l'introduction des concepts d'égalité, de diversité et d'inclusion.
38. **Risques financiers.** La réussite de la mise en œuvre de la politique supposera la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour garantir la disponibilité d'effectifs et de budgets de programmes suffisants. Il est amplement démontré que la conduite précoce d'analyses de la problématique femmes-hommes constitue un moyen de modérer les incidences budgétaires et donc d'obtenir de meilleurs résultats en la matière avec moins d'investissement que lorsqu'il faut réviser les programmes à mi-parcours pour y intégrer des activités relatives à cette problématique⁴⁶. Si l'on veut atténuer le risque financier lié au fait de considérer l'intégration de la problématique femmes-hommes comme une activité supplémentaire, il est essentiel que les bureaux de pays s'inspirent des constatations issues de l'analyse de cette problématique prévue dans le cadre de leur plan stratégique de pays pour: établir leurs budgets et effectuer leurs prévisions; collecter, analyser et utiliser des séries de données inclusives; veiller à ce que suffisamment d'experts du sujet participent à toutes les étapes du cycle des programmes;

⁴⁶ Voir les rapports du Forum économique mondial sur l'écart entre les femmes et les hommes dans le monde (Global Gender Gap reports) et les rapports Power of Parity du McKinsey Global Institute.

et examiner les éventuels ajustements à apporter au plan stratégique de pays et aux programmes existants pour optimiser l'obtention de résultats dans ce domaine.

39. **Risque d'atteinte à la réputation du PAM.** Si le PAM ne parvient pas à mettre en œuvre la politique en matière de problématique femmes-hommes au niveau national ou régional ou dans l'ensemble de ses unités techniques, sa réputation de chef de file progressiste en matière d'égalité femmes-hommes en souffrira. En complétant intégralement les effectifs dans le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, dans les unités techniques ciblées et dans tous les bureaux régionaux et bureaux de pays, et en renforçant les capacités, le PAM mettra à la disposition de ses employés et de ses partenaires les ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace de la politique.

Mise en œuvre

40. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques veillera à l'harmonisation des activités et des cadres pour garantir la cohérence de la mise en œuvre de la présente politique. Le PAM intégrera explicitement l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes dans son ensemble d'outils de gestion globale des risques (déclaration d'assurance du Directeur exécutif, registre central des risques ou plan annuel de performance, par exemple) pour être en mesure de rendre compte de la mise en œuvre de la politique. Les questions de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes sont correctement intégrées dans le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et le Cadre de résultats institutionnels qui l'accompagne, notamment grâce à des indicateurs spécifiques liés à la performance de la gestion. La Directrice du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes présentera au Conseil d'administration des points annuels sur la mise en œuvre de la politique.
41. La présente politique sera étayée par un plan d'exécution et de financement, un cadre de mesure des résultats relatifs à la problématique femmes-hommes et la version révisée des six stratégies régionales en la matière. Pour la mise en œuvre de la politique, le personnel du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, situé au Siège, collaborera et se coordonnera étroitement avec les membres des autres unités techniques, des bureaux régionaux et des bureaux de pays, dans le cadre d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il est prévu qu'entre quatre et six ans après l'approbation de la politique, l'efficacité de celle-ci fasse l'objet d'une évaluation indépendante. Les constatations issues de l'évaluation éclaireront la poursuite de la mise en œuvre de la politique ou les révisions qui seront jugées nécessaires.

ANNEXE

Concepts relatifs à la problématique femmes-hommes¹

Concept	Définition ²
Capacité d'action	Moyens dont un individu ou un groupe dispose pour faire des choix et agir sur la base de ces derniers.
Diversité	La diversité désigne la façon dont les valeurs, les comportements, les perspectives culturelles et les croyances variés recourent les caractéristiques sociodémographiques comme, entre autres, le sexe, l'âge, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la santé, le statut social et économique et les qualifications. Certains aspects de la diversité sont visibles, d'autres non ³ . Ce terme rend compte du fait que les personnes peuvent avoir des priorités, des besoins et des possibilités variés qui influent sur leur aptitude à participer activement aux interventions du PAM ou à bénéficier des avantages qui en découlent.
Renforcement du pouvoir d'action	Il s'agit du processus de renforcement des capacités permettant à un individu de faire des choix et de prendre des décisions concernant sa propre existence. Autres termes utilisés dans ce contexte: avancement, émancipation, autonomisation.
Genre et sexe	Le genre se rapporte aux rôles des femmes et des hommes, tels qu'ils sont définis par la société, tandis que le sexe se rapporte aux différences biologiques entre les hommes et les femmes. Les rôles associés au genre font l'objet d'un apprentissage, varient au fil du temps et diffèrent dans une même culture et d'une culture à l'autre. Le genre définit souvent les obligations, les responsabilités, les contraintes, les possibilités et les privilèges assignés aux individus dans un contexte donné. Outre les attributs sociaux et les possibilités liés au fait d'être un homme ou une femme et les relations entre femmes et hommes et filles et garçons, le genre concerne également les relations entre femmes et les relations entre hommes. Une définition plus complète du genre englobe les différences en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre au-delà de la binarité et de la différence biologique entre hommes et femmes.
Égalité femmes-hommes	L'égalité femmes-hommes désigne l'égalité des droits et des possibilités pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons, ainsi que l'égalité de leur accès aux ressources et aux avantages. L'égalité ne signifie pas que les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont identiques, mais que leur accès aux droits, aux possibilités et aux chances offertes par la vie ne dépend pas du fait qu'ils sont nés femme ou homme.
Équité femmes-hommes	L'équité femmes-hommes se rapporte à la justice à l'égard des femmes et des hommes, des filles et des garçons, ce qui peut entraîner la prise de mesures positives pour corriger les déséquilibres existants et assurer l'égalité des droits et des possibilités. Dans le système des Nations Unies, l'expression "égalité femmes-hommes" (ou "égalité des sexes") est préférée à l'expression "équité femmes-hommes". Cette dernière comporte un élément d'interprétation de la justice sociale, fondée généralement sur la tradition, la coutume, la religion ou la culture, ce qui est le plus souvent préjudiciable pour les femmes. Cette utilisation du terme "équité" pour l'avancement des femmes a été jugée inacceptable.
Intégration de la problématique femmes-hommes	L'intégration de la problématique femmes-hommes désigne une stratégie permettant de parvenir à l'égalité des sexes et consiste en un processus d'évaluation des conséquences pour les femmes et pour les hommes des actions prévues, notamment les lois, les politiques et les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. L'intégration de la problématique femmes-hommes est l'approche choisie par le système des Nations Unies et la communauté internationale pour faire progresser les droits des femmes et des filles, en tant que sous-ensemble des droits humains que le système des Nations Unies défend. Il ne s'agit pas d'un but ou d'un objectif en soi, mais d'une stratégie visant plus d'égalité pour les femmes et les filles par rapport aux hommes et aux garçons.

¹ Ces concepts peuvent évoluer en fonction de l'examen prévu de la boîte à outils du PAM relative à la problématique femmes-hommes.

² Les concepts relatifs à la problématique femmes-hommes présentés ici sont tirés de la boîte à outils du PAM consacrée à cette problématique (2019) et du *Glossaire d'égalité des sexes* mis à disposition en ligne par le centre de formation d'ONU-Femmes.

³ HCR. 2018. *UNHCR Policy on Age, Gender and Diversity*.

Concept	Définition ²
[Action] de nature à transformer les relations femmes-hommes	Une approche de nature à transformer les relations femmes-hommes vise principalement à transformer (c'est-à-dire modifier) les relations inégales entre les femmes et les hommes en remettant en cause les normes, les préjugés et les stéréotypes fondés sur le sexe profondément enracinés, afin de promouvoir le partage du pouvoir, du contrôle des ressources et de la prise de décisions et de favoriser l'avancement des femmes. La démarche consistant à aller au-delà de l'individu pour s'attaquer aux causes profondes qui perpétuent les inégalités entre les sexes, ce qui comprend les rapports de force inégaux, la discrimination, les normes sociales et les obstacles structurels fondés sur le sexe ainsi que les politiques et les pratiques en vigueur, fait partie intégrante des approches de nature à transformer les relations femmes-hommes.
Inclusion	Il s'agit d'une démarche de programmation fondée sur les besoins et sur les droits, qui vise à assurer que toutes les personnes touchées disposent de connaissances et de capacités d'action de manière équitable, accèdent aux services de base et ont voix au chapitre lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces services ⁴ .
Protection	Par protection, on entend les activités visant à obtenir le plein respect des droits intrinsèques de tout individu, conformément au droit humanitaire international, aux droits humains et aux droits des réfugiés, en tenant compte des différences en matière d'âge, de sexe, de handicap et d'autres dimensions intersectionnelles de la pauvreté et de l'inégalité.
Mesures axées sur la problématique femmes-hommes	Il s'agit des mesures répondant expressément aux besoins mis en évidence par l'analyse de la problématique femmes-hommes, que la seule intégration de cette problématique est impuissante à traiter. Lorsqu'en conséquence des inégalités entre les femmes et les hommes, un individu ou un groupe de personnes est nettement marginalisé par rapport aux autres du point de vue de l'accès à l'assistance pour la sécurité alimentaire et la nutrition ou aux avantages qui en découlent, il faut prendre des mesures ciblées à l'intention de cet individu ou de ce groupe.
Avancement des femmes	<p>L'avancement des femmes désigne le processus grâce auquel les femmes obtiennent et exercent le contrôle de leur propre vie et accèdent aux ressources, aux possibilités et aux pouvoirs, à égalité avec les hommes. Pour être autonomes, les femmes doivent non seulement disposer de capacités et accéder aux ressources et aux possibilités à égalité avec les hommes, mais aussi pouvoir utiliser ces capacités et ces ressources pour faire des choix et prendre des décisions en tant que membres à part entière de la société, à l'égal des hommes. Pour le PAM, cela signifie que les politiques et les programmes relatifs à l'assistance alimentaire doivent créer des conditions qui favorisent, et ne compromettent pas, les possibilités d'avancement des femmes.</p> <p>Un élément important de l'avancement des femmes est l'émancipation économique. L'émancipation économique des femmes est une pierre angulaire de l'égalité femmes-hommes qui se rapporte à la fois à la capacité des femmes à réussir et à progresser sur le plan économique et au pouvoir qu'elles ont de prendre des décisions économiques et d'y donner suite. Autres termes utilisés dans ce contexte: émancipation, autonomisation.</p>

⁴ Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GE4FS	mesure relative à l'égalité femmes-hommes au service de la sécurité alimentaire
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
ONG	organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-SWAP	Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes
PSP	plan stratégique de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance